



INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu

Rues du vieux village selon placement

Installation possible à partir de 7 h 00

Horaires d'ouverture au public

9 h 00 à 18 h 00

Restauration

Possibilité de se restaurer sur place assurée par le Syndicat d'Initiative.

Bulletin à renvoyer avec votre règlement par chèque libellé à l'ordre du
Syndicat d'Initiative de Rodemack

à l'adresse ci-dessous :

SYNDICAT D'INITIATIVE
Place des Baillis
57570 RODEMACK

Tél : 03.82.51.25.50
si.rodemack@orange.fr
www.rodemack.com

**Vous pouvez aussi payer par virement sur le compte du Syndicat d'Initiative
(IBAN : FR76 1027 8051 6300 0362 1454 092, BIC : CMCIFR2A)**

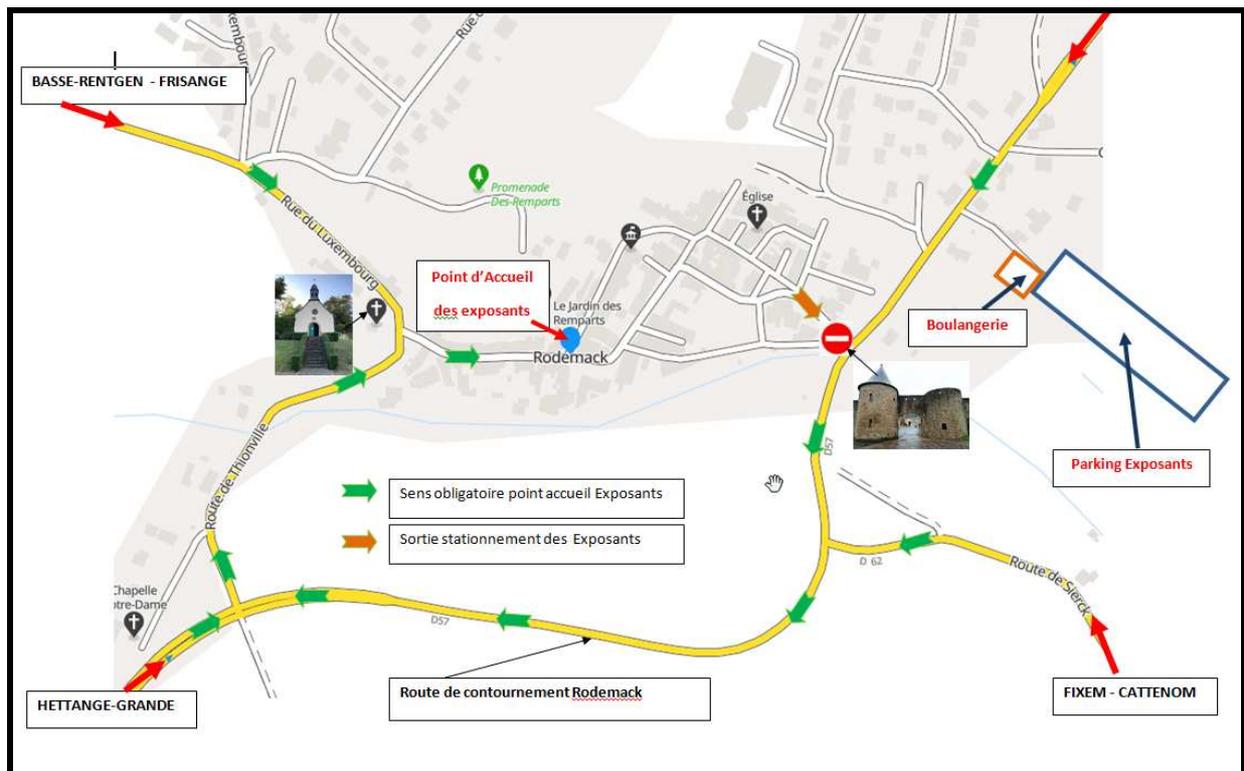
Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du chèque ou virement.

Accès des exposants

L'accueil et le placement de chaque exposant à partir de 7H du matin sera possible seulement à partir du **point d'accueil unique** accessible par le haut du village selon plan joint.

Merci de respecter impérativement cette directive car le bas du village (porte de Sierck) sera bloqué et uniquement utilisable pour la sortie de vos véhicules après déchargement pour stationnement.

Plan d'accès Accueil exposants



Merci aux exposants de respecter impérativement le sens de circulation prévu sous peine de ne pouvoir accéder à leur emplacement.

Egalement, il est rappelé à chaque exposant que la sortie des véhicules est obligatoire après déchargement en respectant le sens unique prévu pour le stationnement des véhicules participants.

Dernier point essentiel : Tout exposant qui quittera son emplacement en laissant sur place des marchandises abandonnées ou destinées aux ordures sera exclu de toute future manifestation organisée par le Syndicat d'Initiative de Rodemack.